Contrat d'engagement à l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne et de Proximité entre

SAISON 2017 : du 03 février au 23 juin 2017

toutes les 2 semaines Soit 11 distributions

ĺ	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
	03 -17	03 – 17 - 31	14 – 28	12 – 26	09 - 23

Distribution le vendredi de 18H00 à 19H00

en dehors de la distribution de légumes puis de 17h00 à 19h00

chez: Yann PIERREL:

3 bis, chemin des bruyères

88290 THIEFOSSE

En cas de problème contacter : Monique CLIMENT : 07 89 71 36 96

L'AMAP "les Choucas gourmands"



et

le producteur : Michel FREDRIKSEN

Baudimont

88290 SAULXURES-SUR-MOSELOTTE 07 71 04 61 24

CONTRAT

POUR 1 PETIT / GRAND PANIER toutes les 2 semaines (à 5 € ou 10 €)

NOM de l'adhérent :	 	
	Email :	

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Je m'engage à :

Eait à

- produire des fromages selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des AMAP consultable au local de distribution ou sur le site internet www.les**choucasgourmands**.org
- fournir aux abonnés un panier de fromage (4 fromages frais, demi ou affiné pour le grand panier ou 2 fromages pour le petit panier, variantes possibles) toutes les deux semaines.
- informer sur le fonctionnement de la ferme ainsi que des évènements liés à la production.
- accueillir les groupes de consomm-acteurs pour les visites.

ENGAGEMENT DU CONSOMM-ACTEUR ADHERENT

- Je m'engage pour une saison à chercher mes fromages ou à les faire retirer par un tiers
- J'adhère au principe de l'AMAP et suis tenu au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient de partager les risques (maladies) et contribue ainsi à être solidaire du producteur.

CONDITIONS DE REGLEMENT DU CONSOMMATEUR ADHERENT

- Prix unitaire du panier : 5 € ou 10 €
- montant total de l'engagement pour la saison : 55 € ou 110 €
 Le paiement est effectué par 2 chèques de 27,50 € pour les petits paniers
 2 de chèques de 40 € et 1 de 30 € pour les grands paniers

Tous datés du 01 février et libellés à l'ordre de Michel FREDRIKSEN
L'ensemble des chèques seront collectés au plus tard le 27/01/2017 par la trésorière.
Les chèques seront mis à l'encaissement :

- pour les petits paniers 15 février et 15 avril 2017 pour la saison
- pour les grands paniers 15 février 15 avril et 15 mai 2017 pour la saison

Fait a	ie	···
Le producteur : Michel FREDRIK	(SEN	L'adhérent :